

« Règlement décrétant l'exécution de travaux d'entretien et de mise à niveau de la centrale de traitement de l'eau du 78, chemin des Patriotes, le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation de plans et devis et l'exécution de travaux pour l'aménagement du quai Richelieu du 50, rue de la Reine, et autorisant, à ces fins, un emprunt de 15 100 000 \$ »

Registre tenu du
7 au 11 avril 2025

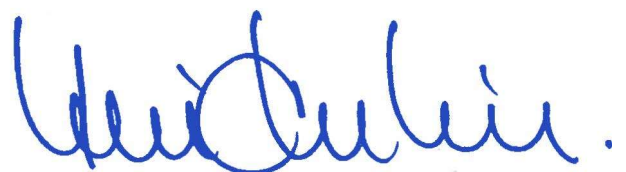
Certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des demandes de scrutin pour l'approbation du règlement précité par les personnes habiles à voter

Je soussigné, greffier de la Ville de Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office ce qui suit, à savoir :

1. Le nombre de personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la ville pour l'approbation du règlement précité est de 29 583.
2. Le nombre de demandes requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 2977.
3. Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées et qui ont demandé sous leur signature la tenue d'un scrutin référendaire est de 0.
4. Le nombre de signatures requis n'a donc pas été atteint et, de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 14 avril 2025.

Le greffier,



René Chevalier